



Le p'tit ARPAJONNAIS

N°1
ÉTÉ 2020

Le bulletin
municipal
de la mairie
d'Arpajon-sur-Cère

VOS NOUVEAUX ÉLUS
Page 2 -3



NOUVEAU MAG :

**+ DE PAGES
+ MODERNE
+ ÉCONOME**



BUDGET 2020
Page 4 - 7



VOTRE ÉTÉ À ARPAJON
Page 15





EDITO

Arpajonnaises, Arpajonnais,

L'occasion m'est donnée de m'adresser à vous pour la première fois en tant que maire d'Arpajon-sur-Cère. Je tiens tout d'abord à vous remercier sincèrement pour la confiance que vous avez accordée à notre équipe lors des élections du 15 mars dernier.

Ce mandat a commencé d'une façon bien singulière puisque nous n'avons pu entrer officiellement en fonction que le 26 mai. Je tiens à remercier Michel Roussy de m'avoir étroitement associée à la gestion de la crise durant les deux mois qui ont suivi l'élection. Merci également aux personnels de la commune et de l'EHPAD pour leur investissement durant cette période difficile.

Dès l'installation du Conseil municipal, les commissions se sont réunies et ont commencé leurs travaux. Ma première décision a été de nommer un binôme dédié à la ruralité, au commerce et au cadre de vie, qui étaient les grands oubliés de la précédente municipalité.

Mon équipe et moi-même sommes à pied d'œuvre pour appliquer notre programme et obtenir des résultats concrets. Je reviendrai vers vous rapidement pour vous faire part plus en détail de l'avancée des dossiers.

En attendant, soyez assurés de ma détermination à faire bouger les choses.

Bel été à toutes et à tous !

Votre Maire,
Isabelle LANTUEJOUL

A PROPOS

Voici le premier numéro du « p'tit Arpajonnais », digne successeur du « Mag d'Arpajon ». Plus moderne, plus étoffé et avec un coût de production diminué de 25 %, nous espérons qu'il vous apportera une entière satisfaction !



Julien VIDALINC
1^{er} adjoint
Affaires générales, finances, relations ville/CABA



Joëlle MAZET
2^{ème} adjointe
Cohésion sociale, personnes âgées, handicap, ressources humaines



Gabriel GABEN
3^{ème} adjoint
Aménagement, équipement, travaux, circulation, stationnement



Marielle BESOMBES
4^{ème} adjointe
Petite enfance, affaires scolaires, centre social, restaurant scolaire



Léo PONS
5^{ème} adjoint
Développement durable, information, communication, jeunesse



Nathalie CHABOT
6^{ème} adjointe
Ruralité, commerce, artisanat



Christophe MALZAC
7^{ème} adjoint
Evènements, culture, animations, vie associative, sport



Corinne SALLE
Conseillère Déléguée
Administration générale



Guy SAINTE-MARIE
Conseiller Délégué
Affaires sociales



Hélène FEL
Conseillère Déléguée
Associations

LES COMMISSIONS :

Chaque commission est représentée par une pastille de couleur qui est reportée sous le nom de ses responsables respectifs.



AFFAIRES GÉNÉRALES - FINANCES - CABA - RESSOURCES HUMAINES

COHESION - PERSONNES AGÉES - HANDICAP

CONSEIL MUNICIPAL



Philippe MARIOU
Conseiller Délégué
Développement du-
rable, mobilités douces



David LOPEZ
Conseiller Délégué
Affaires scolaires,
restauration scolaire



Michel ANDRIEU
Conseiller Délégué
Voirie, urbanisme



Arthur NAUTHONIER
Conseiller Délégué
Commerce, artisanat,
marché



Elisa BASTIDE
Conseillère



Martine JACONY
Conseillère



André PRAT
Conseiller



Chloé MOLES VIAENE
Conseillère



Nathalie BESSIERES
Conseillère



Geneviève ROLLAND
Conseillère



Jean-Michel FABRE
Conseiller



Nathalie SERONIE
Conseillère



Marie-Laure ANDRIEU
Conseillère



Céline ISSIOT
Conseillère



Géraud MARCASTEL
Conseiller



Philippe SENAUD
Conseiller



Valérie BENECH
Conseillère



Armelle DE THOMAS
Conseillère

ON SOCIALE
NNES ÂGÉES -
NDICAP

AMÉNAGEMENT -
ÉQUIPEMENT - TRAVAUX
- CIRCULATION ET
STATIONNEMENT

PETITE ENFANCE -
AFFAIRES SCOLAIRES
- CENTRE SOCIAL -
RESTAURANT SCOLAIRE

DÉVELOPPEMENT
DURABLE
- INFORMATION -
COMMUNICATION -
JEUNESSE

RURALITÉ
- COMMERCE -
ARTISANAT

ÉVÈNEMENTS
- CULTURE -
ANIMATIONS -
VIE ASSOCIATIVE
- SPORT

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Le budget 2020, présenté et voté lors des conseils municipaux des 13 et 27 février 2020, comporte comme chaque année une section fonctionnement et une section investissement. La partie fonctionnement du budget reste globalement stable.

DES DOTATIONS STABLES

Au niveau budgétaire, le produit des dotations, en légère hausse de 0,75 % en 2019 (193 € /habitant), devrait rester stable à hauteur de 1 350 000 €.

UNE FISCALITÉ STABLE

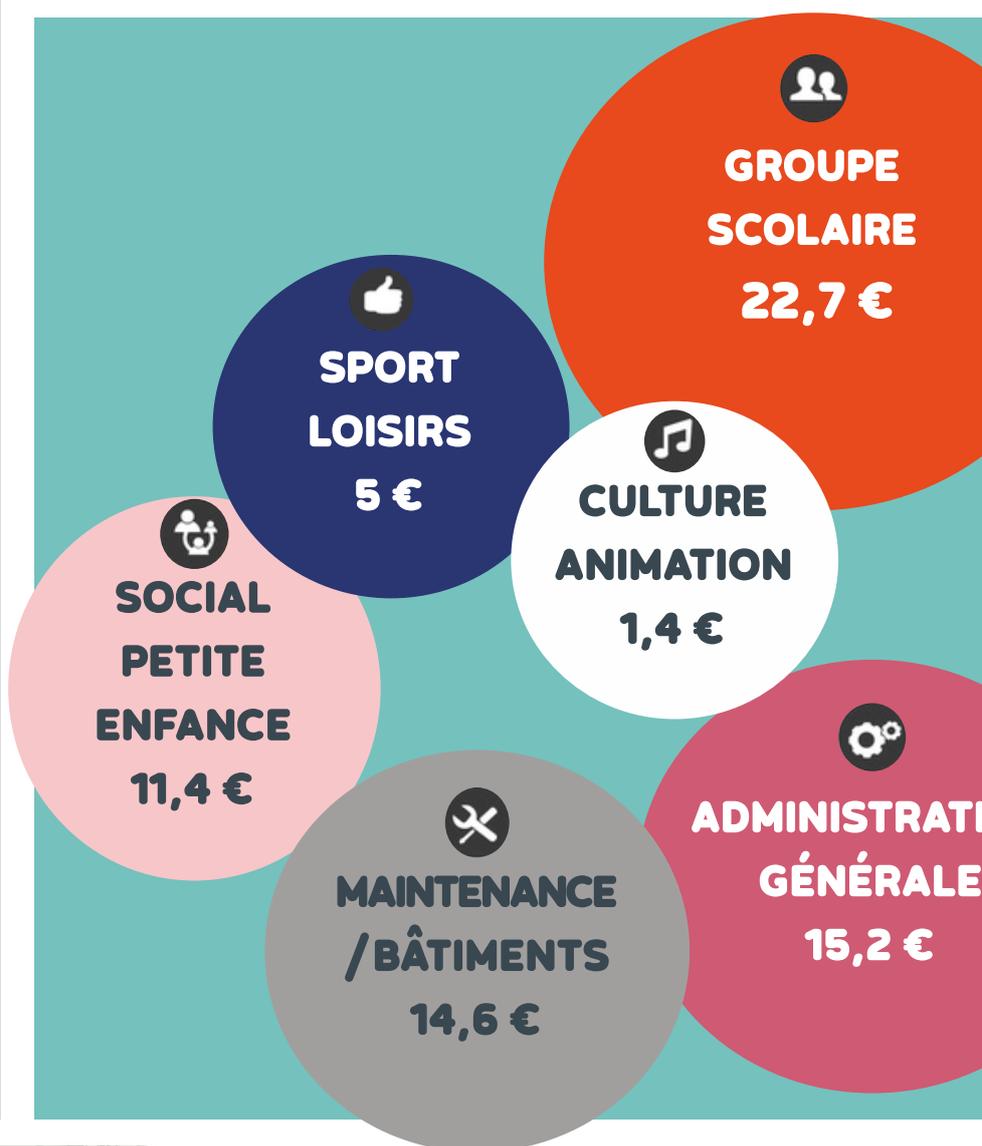
Les taux communaux des impôts fonciers (28,53 % pour le foncier bâti, 80 % pour le foncier non bâti) et de la taxe d'habitation (14,50 %) restent inchangés.

La suppression de la taxe habitation sera intégralement compensée par le transfert à proportion égale de la part départementale du foncier bâti.

Alors qu'en 2019 la revalorisation des bases fiscales était indexée sur l'indice d'évolution des prix à la consommation (harmonisé de novembre de l'année N-2 à N-1 sur les 12 derniers mois) soit +2,2 %. Pour l'année 2020, le taux de revalorisation des bases retrouvera un niveau habituel à hauteur de +0,9 %.

FONCTIONNEMENT

AVEC 100€ QUE FAIT VOTRE COMMUNE



Les ateliers du Pôle Séniors



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

L'excédent de fonctionnement est stable à hauteur de 254 991,02 €, en raison d'une maîtrise des dépenses (+1 %) et d'une progression des recettes de fonctionnement de 170 958,89 €, soit +3 %, qui se situent à hauteur de 5 814 850,47 € pour l'exercice 2019 contre 5 643 891,58 € en 2018.

En restant prudent au niveau des prévisions de recettes 2020, le budget de fonctionnement est estimé à hauteur de 5 980 000 €.



NE ?

La fête de la Truffade



ÉNERGIE

9,2 €



VOIRIE RÉSEAUX

15,3 €



CADRE DE VIE ENVIRONNEMENT

5,2 €

ON

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement font l'objet d'une rigueur constante dans leur engagement puisqu'elles n'ont évolué que de + 1 %, soit + 51 701,79 € pour un montant global de 4 878 625,23 € en 2019 (4 826 923,44 € en 2018).

Cette maîtrise permet de dégager une épargne brute de 1 274 494 € (1 138 940 € en 2018) pour un taux d'épargne de 22,5 % (20,5 % en 2018).

Pour 2020, les évolutions seront les suivantes :

- Les charges à caractère général seront en progression de plus de 4 % par rapport à 2019, de l'ordre de 1 300 000 €, afin d'intégrer plus particulièrement les hausses du coût de l'énergie et des frais de maintenance.
- Les charges prévisionnelles de personnels, après une stabilité sur les années 2018 et 2019, seront limitées à hauteur de 2 550 000 €, soit + 2 %, en raison d'une hausse des coûts de l'assurance statutaire (+ 25 000 €) et de l'évolution des carrières.
Il convient de relever que le transfert des Cartes Nationales d'Identités pèse annuellement sur le budget communal à hauteur de près de 32 000 € alors même que l'aide de l'État ne compense qu'un tiers de cette dépense obligatoire.
- Les aides aux associations de la commune qui concourent à son animation et favorisent les liens entre les habitants seront maintenues et contractualisées dans le cadre de la poursuite de la politique générale de conventionnement initiée au cours du dernier trimestre 2019.

UNE DETTE MODÉRÉE

Le ratio dette par habitant se situe à 640 € par habitant au 31 décembre 2019 (579 € par habitant au 31 décembre 2018). Il est inférieur d'un quart à la moyenne nationale et d'un tiers à la moyenne départementale. La capacité de désendettement de la commune est inférieure à 3,3 années, ce qui est bien en deçà du seuil d'alerte fixé à 8 années.



Le Centre Social et Culturel

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

INVESTISSEMENT

Les investissements seront maintenus à un niveau élevé, à hauteur de **4 550 000 €** (4 740 000 € en 2019).

Ils seront financés par :

- un reversement de la section de fonctionnement d'au moins 900 000 €,
- des subventions attendues à hauteur de 1 160 000 € (dont 440 000 € en Reste À Réaliser - Espace du Pont),
- un Fond de Compensation de la TVA (FCTVA) de plus de 500 000 €
- un recours à l'emprunt de 500 000 €.

MODERNISATION SERVICES - 20 000 €

20 000 € seront alloués à la mise en place d'une liaison comptable entre les services techniques et les services administratifs et à la numérisation de l'État Civil.

PROGRAMME ÉCLAIRAGE

PUBLIC - 140 000 €

En complément du solde des opérations initiées en 2019, l'année à venir marquera le démarrage des opérations d'enfouissement des réseaux et éclairages publics sur les secteurs de la route de Toules, allée du Vert, la Pépinière, Combelles, Lavergne Douarat et La Parétoune en lien avec les travaux ENEDIS d'enfouissement de la ligne Haute Tension A.

GROUPE SCOLAIRE - 130 000 €

Concernant le groupe scolaire, les deux principaux chantiers concerneront la réhabilitation et le réaménagement complet de la cour de l'école maternelle (enrobés, sols souples, clôtures, jeux, marquages sols...) pour un montant estimé d'environ 100 000 € ainsi que le changement de l'ensemble des menuiseries extérieures du restaurant scolaire (hors extension) pour un montant prévisionnel de 30 000 €. Les chantiers de rénovation se poursuivront (rénovation salles de classe, pare neige, pose de revêtements muraux spécifiques au niveau de la cuisine...) pour un montant total de 50 000 €.

PROGRAMME BÂTIMENTS - 1 000 000 €

Réhabilitation des toitures (couverture - isolation - étude photovoltaïque) des bâtiments communaux : Hôtel de ville, groupe scolaire, maison de la petite enfance et tennis couvert.

Pour ce programme, la commune devrait bénéficier des soutiens de l'État, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, du Conseil Départemental à hauteur de 150 000 €, et de l'accompagnement de la Région, auquel il conviendra de rajouter une recette complémentaire au titre du FCTVA (Budget 2021).



La cour de l'école maternelle



Le tennis couvert



RENOUVELLEMENT URBAIN - 225 000 €

La deuxième principale opération d'investissement sera liée à la poursuite du programme de renouvellement urbain en centre-ville avec notamment le démarrage effectif des travaux

de l'Espace Milhaud en fin d'année, la phase de commercialisation devrait débuter dans les prochaines semaines. En complément de la contribution de la commune à hauteur de 225 000 € pour l'année 2020, la collectivité finalisera l'acquisition de la parcelle FERREIRA.

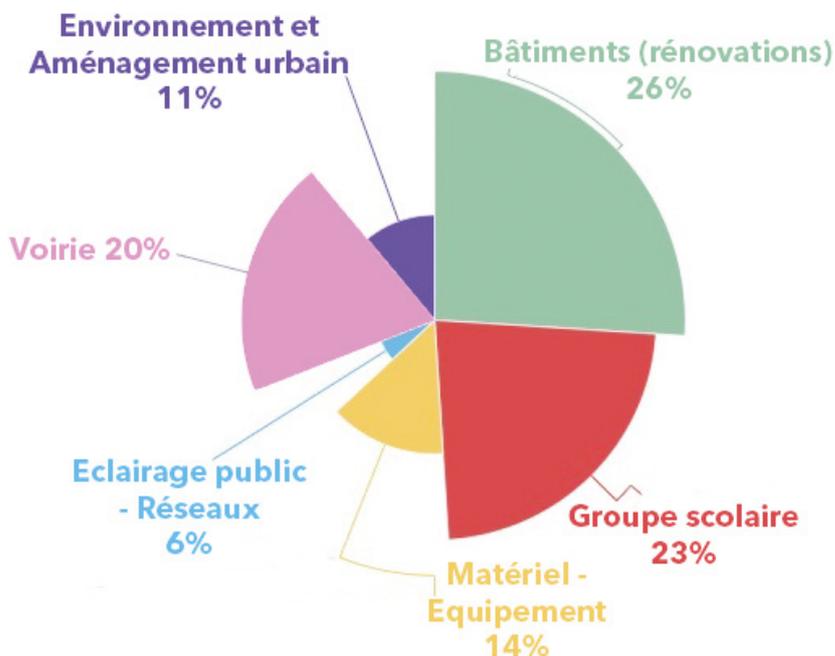


PROGRAMME VOIRIE - 500 000 €

Il concernera les chantiers suivants :

- Aménagement de la traverse de Couffins (275 000 €)
- Bois de Corail
- Place de la République - aire de giration des bus
- Réseau Eaux Pluviales Le Fanga
- Voie communale Imbert Le Montal
- Mise aux normes PMR arrêt de bus de Fraissy
- Travaux connexes Eaux Pluviales Bois de Corail et Espace du Pont

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



EN BREF

Le budget global 2020 :

- Stabilité fiscale
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Renforcement de la capacité d'investissement
- Engagement des premières opérations d'aménagements du centre-ville
- Maintien des efforts pour la qualité des services et du cadre de vie sur l'ensemble des quartiers de la commune.

UN PACTE LOCAL POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



Le Pacte Local pour la transition écologique a été signé le 11 mars 2020 par les candidats aux élections municipales d'Arpajon-sur-Cère.

A l'occasion d'une rencontre citoyenne, plusieurs membres du

collectif Aurillacois « Pacte pour la transition » ont échangé avec Isabelle Lantuejoul et Michel Roussy, alors tous deux candidats aux élections municipales à Arpajon-sur-Cère. Chacun a signé un engagement

concernant dix-sept mesures concrètes pour des communes plus écologiques et plus justes.

Plus d'informations sur le site <https://www.pacte-transition.org/>

L'IMPLANTATION DES FRELONS ASIATIQUES ET MOUSTIQUES TIGRES SURVEILLÉE

L'INFO EN +

La commune accueillera des pièges pondoirs dans le cadre du réseau de surveillance du moustique tigre financés entièrement par l'Agence Régionale de Santé

LE FRELON ASIATIQUE



Vous suspectez la présence d'individus ou d'un nid de frelon asiatique ? Prenez une photo et signalez votre suspicion :

→ Sur le site www.frelonsasiatiques.fr

→ Ou en téléchargeant l'application mobile

Frelon Asiatique

Ce dispositif est dédié à la surveillance du frelon asiatique, espèce exotique envahissante. Pour la destruction de nids de guêpes ou autre insecte, merci de contacter un désinsectiseur professionnel.

LE MOUSTIQUE TIGRE



Chaque femelle moustique tigre pond environ 200 œufs, même dans de petites quantités d'eau. C'est là qu'il faut agir...

PARTOUT, SUPPRIMEZ LES EAUX STAGNANTES !

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le moustique tigre n'aime pas voyager : il vit dans un rayon de 150 m ! **Le moustique qui vous pique est né sur votre extérieur ou dans votre quartier.**

Pour pondre ses œufs, le moustique tigre n'a besoin que d'une petite quantité d'eau : un bouchon à l'envers lui suffit... **Alors faisons la chasse aux eaux stagnantes !**

Le moustique tigre fait l'objet d'une surveillance renforcée car il peut, dans certaines conditions très particulières, transmettre **les virus de la Dengue, du Chikungunya ou du Zika** (s'il a piqué un malade revenant d'une zone où sévissent ces maladies).

Plus d'informations sur le site de l'ARS : www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

Signaler la présence d'un moustique tigre : www.signalement-moustique.fr



LIMITER LA PROLIFÉRATION DU MOUSTIQUE



Éliminez les endroits où l'eau peut stagner...

couppelles des pots de fleurs, pneus usagés, pieds de parasol, encombrants, jeux d'enfants... Pensez aussi à entretenir les sépultures dans les cimetières, lieux propices au développement des moustiques.



Vérifiez le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées (gouttières, rigoles...).



Couvrez les réservoirs d'eau, bidons d'eau, citernes, bassins avec un voile ou un simple tissu.

Empêchez la stagnation d'eau dans les piscines hors d'usage.

POURQUOI LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS EST-IL INTERDIT ?

Il s'agit avant tout de préserver la qualité de l'air :

Le brûlage à l'air libre est source d'émission importante de substances polluantes, particules qui véhiculent des composés cancérigènes. La toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets (plastiques ou bois traités). S'ils sont produits par des ménages, ces déchets constituent alors des déchets ménagers. Outre la gêne pour le voisinage et les risques d'incendie qu'elle engendre, cette activité contribue à la dégradation de la qualité de l'air et génère des conséquences sanitaires pouvant s'avérer graves, avec une sensibilité accrue dans les zones urbaines, périurbaines mais aussi dans les fonds de vallée ou flancs de colline.

Quelles sont les conséquences ?

Chaque année, 48 000 décès prématurés sont causés par la pollution de l'air en France d'après l'agence nationale de santé publique. A ceux-ci, s'ajoute un coût économique, jusqu'à 100 milliards d'Euros par an selon la commission d'enquête du Sénat. L'amélioration de la qualité de l'air est une préoccupation majeure pour tous les citoyens. Brûler 50kg de végétaux émet autant de particules que 3 mois de chauffage d'un pavillon avec une chaudière au fioul.

RAPPEL

TONTE - BRUITS DE VOISINAGE

Il est rappelé que les heures de tonte autorisées par la réglementation sont les suivantes :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h
- **Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h**

TOUTE DÉCHARGE SAUVAGE EST INTERDITE

Sous peine d'amende

(article R-632-1 du Code Pénal)



Un dépôt sauvage
rue du Four à Chaux
(nettoyé par les
services techniques)

En application de la réglementation, **tout brûlage de déchets (verts, etc.) est strictement interdit et passible d'une contravention de 450 €**, comme prévu par le Code Pénal.

Quelles sont les solutions plus respectueuses pour la santé et l'environnement ?

• Le compostage individuel :

La tonte de pelouse et le feuillage peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes. Cela permet de produire directement dans son jardin un engrais naturel et de qualité. La CABA met à disposition des composteurs.

• Le broyage et le paillage :

Le paillage est simple et peu coûteux. Cette technique consiste à recouvrir le sol de déchets organiques broyés pour le nourrir et/ou le protéger (feuilles mortes, brindilles, branches coupées en morceaux ou broyées, résidus de jardin). Il évitera le développement des mauvaises herbes et créera une rétention de l'humidité au sol.

• L'acheminement en déchetterie :

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) est équipée de deux déchetteries.

Qui peut constater le brûlage de déchets verts ménagers ?

- Les officiers ou agents de police judiciaire (maire, policiers, gendarmes).
- Les agents de police municipale.

Source ATM Auvergne Rhône Alpes, organisme agréé par le ministère de la transition écologique responsable de la surveillance de la qualité de l'air.

EN BREF

TAILLE DES HAIES

Les propriétaires sont tenus d'entretenir leur haie. Celles-ci doivent être coupées à l'aplomb de la limite de propriété et non en surplomb de la voie publique.

La hauteur maximale en bordure de propriété est de **2 mètres**.

LA TRAVERSE DE COUFFINS SERA OPERATIONNELLE CET ÉTÉ



Comme l'année dernière, les travaux de Couffins ont repris du 25 mai au 31 juillet 2020.

Les travaux réalisés par l'entreprise Eurovia sur la route départementale n°6 qui traverse Couffins entraînent, comme en 2019, une fermeture de la circulation (sauf pour les riverains, secours, la ligne régulière Stabus et le transport scolaire). Une déviation est mise en place localement via la RD6, RD990, la RD920, la RD32, la RD8, et la RD6.

Des travaux débutés en 2019 qui s'achèveront fin juillet 2020.

Après la première phase de travaux de mars à

novembre 2019 (enfouissement des réseaux), en 2020, des aménagements de surface vont permettre de refaire à neuf la traverse de Couffins.

Ces travaux comprendront en premier lieu la réfection de la chaussée : réseau d'eaux pluviales, nouveau revêtement, harmonisation de la largeur de la chaussée, mise en place de bordures de trottoirs et caniveaux, création de passages piétons et de deux ralentisseurs aux entrées du village.

En outre, les abords de la route seront mis en valeur : un cheminement piétonnier sera aménagé sur toute la traverse, un arrêt de bus créé, les emplacements pour les ordures ménagères refaits, et enfin le lavoir sera valorisé.

Pour cette dernière tranche de travaux, le montant des prestations à charge de la commune d'Arpajon-sur-Cère s'élève à 241 000 €, dont 93 500 € pris en charge par le Conseil Départemental pour la réfection de la chaussée.



L'EHPAD SE MODERNISE

Les chambres de l'EHPAD ont récemment été équipées de rails afin d'améliorer le confort des résidents et du personnel.

Les 49 chambres de l'EHPAD ont été équipées de rails, dont 18 avec moteur pour les résidents les plus dépendants (dont un moteur mobile en cas de besoin). Ces rails permettent d'aller du lit à l'entrée de la chambre / salle de bain.

Cet investissement du CCAS de 54 953 € a été subventionné à hauteur de 15 000 € par AG2R La Mondiale, et 10 000 € par la Fondation Bruneau en partenariat avec l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale.

LA CONTINUITÉ DES SERVICES FACE À LA CRISE

La commune, comme partout, a dû s'adapter à la crise sanitaire de la COVID-19, dans tous les domaines.

Dispositif Sport Santé Culture Civisme

Afin d'assurer l'accueil des enfants sur le temps scolaire en complément de l'éducation nationale, l'organisation du groupe scolaire a évolué du 2 au 22 juin avec la mise en place du dispositif Sport, Santé, Culture, Civisme « 2S2C ».

Afin de mener à bien ces objectifs, la collectivité s'est appuyée sur le Centre Social et ses équipes. L'accueil des enfants s'est fait en petits groupes dans des espaces dédiés permettant de respecter le protocole sanitaire en vigueur alors. Dans le prolongement des apprentissages, activités sportives, artistiques, culturelles, civiques, numériques et éco-citoyennes ont permis à une quarantaine de jeunes arpajonnais une resocialisation progressive après la période de confinement.



Distribution de masques

Deux distributions de masques ont eu lieu sur la commune : ceux commandés par la mairie, ceux du Conseil Départemental et du Conseil Régional. Elles ont mobilisé à deux reprises une trentaine de personnes, par roulement, sur trois jours.

L'ensemble des agents des services administratifs, assistés par des élus ont mis les masques sous enveloppe afin d'en faciliter la distribution. Cette dernière a mobilisé une vingtaine de personnes à tour de rôle (services techniques et élus).



Mme le Maire en visite au Centre Social

Présence sociale et continuité des services

Une permanence téléphonique à la mairie sur des horaires élargis a été mise en place pendant le confinement.

Cette période particulière a aussi, entre autre, nécessité l'obtention d'une dérogation préfectorale pour la tenue du marché hebdomadaire, qui a pu reprendre dès le 3 mai.

Le CCAS, le Pôle Séniors et le Centre Social ont été mobilisés pour recenser les personnes fragiles. Elles ont été appelées régulièrement afin de prendre des nouvelles, s'assurer qu'elles étaient en capacité de faire leurs courses, etc.

L'EHPAD, afin de limiter au maximum les risques de propagation du virus, a fait le choix de confiner le personnel (sur la base du volontariat) et les résidents pendant deux semaines.

VOTRE MARCHÉ DU DIMANCHE S'ANIME

Depuis le 31 mai 2020, le marché s'anime : concerts, expositions, démonstrations, etc.

À l'occasion du week-end de Pentecôte, le groupe Accordéons et Cabrettes des Burons de Paillerols a assuré l'animation. À noter la présence exceptionnelle de la confiserie Ducros et de nouveaux commerçants. Le 7 juin, à l'occasion de la fête des mères, des roses ont été distribuées au son de Cantal Auvergne Musiques et Traditions. Les papas n'étaient pas en reste, le 7 juin ils se sont vus offrir un porte-claf

décapsuleur aux couleurs d'Arpajon-sur-Cère. Se sont succédés chaque dimanche de juin : Musiques et Rythmes d'Auvergne, une exposition des peintres Arpajonnais, de l'orgue de Barbarie, une diffusion en direct de Jordanne FM, la réalisation de portraits par Jacques-Antoine Comes, Les Copains Musiciens et une dédicace d'auteurs arpajonnais.

Nombreuses surprises à venir : restez informés des animations sur notre page Facebook et notre site internet www.arpajonsurcere.com.



DE NOUVEAUX SERVICES

Belles et Bonnes (rue Félix Ramond) propose depuis le confinement des fruits et légumes frais, en attendant la réalisation de son projet d'extension. Le magasin **Coup de Foudre** a déménagé au 5 av. du G^{al} Leclerc. Des cours de couture sont désormais proposés à l'ancien magasin de la rue Félix Ramond.



Régis Canal vient de créer son entreprise, après 30 années de métier en tant que couvreur dans différentes entreprises.

Installé à Arpajon depuis peu, il dispose d'un local d'exposition situé 5 rue du Careyrat. L'entreprise, qui a embauché un ouvrier, propose à Arpajon et à 60 km autour : rénovation des toitures tous matériaux neufs et anciens (spécialisation lauze et ardoise), zinguerie, démoussage, ramonage. *Crédit photo : Gilbert Roche.*


Contre les **cambrillages**,
les **bons réflexes!**

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES



Vous vous absentez ?
Faites surveiller votre domicile par les services de police ou de gendarmerie.

Informations et inscriptions dans votre commissariat ou votre brigade de gendarmerie.
Pour gagner du temps, remplissez le formulaire sur www.interieur.gouv.fr



Retrouvez tous les bons réflexes dans notre brochure et sur internet

 [ministereinterieur](https://www.facebook.com/ministereinterieur)
 @Place_Beauvau

RÉINVENTER LE PAYSAGE AVEC LE COLLAGE



Les enfants des Temps d'Activités Périscolaires et les résidents de l'EHPAD ont participé à des ateliers collage organisés par la médiathèque. L'artiste Catherine Veyrières a proposé, à partir de photographies d'Arpajon-sur-Cère, d'interpréter le paysage pour une vision originale de la commune.

Petits et grands se sont laissés prendre au jeu et ont pu, en posant un regard neuf sur leur environnement, s'amuser avec des motifs de toutes sortes et leurs effets. Ils ont pu s'inspirer d'une exposition de l'Artothèque départementale. Dans cette dernière, des illustrateurs d'albums utilisent le collage de papiers découpés, peints, etc.

Les réalisations des enfants des CE2 pour les collages et de CM1 pour les peintures (façon Pierre Soulages) et le tableau des personnes âgées de la Résidence de la Cère ont été exposés à la Médiathèque municipale au mois de juin.

RETOUR SUR

Un chèque de 6 979 € a été remis à AMF Téléthon, le 25 janvier 2020.



Le repas des aînés à la Vidalie, le 11 janvier 2020. Avec la participation du Conseil Municipal jeunes, de l'école de musique associative, du personnel communal pour le service. Le menu était préparé par Rémi Lacaze, le chef cuisinier du restaurant scolaire avec du gibier offert par l'ACCA Saint Hubert Arpajonnaise

HENRI PONS

Mme le Maire et toute l'équipe municipale ont une pensée pour M. Henri Pons, qui nous a quitté le 23 avril dernier en toute discrétion. Engagé dans le milieu associatif, il fut conseiller municipal de 1977 à 2001 et adjoint de Roger Destannes pendant 18 ans. Nous adressons à sa famille nos sincères condoléances.



NAISSANCES

FROMENT Emile, GRAU Florian, LEBLOND GRAMOND Nahuel, CHAULLET Leïla, HAAKMAN Salomé, HYSA Thiago, LELIEVRE Clément, ENJALBAL DUENAS Jeanne, LEGER APARICIO Jule, SMITH Frankie, VIERS Agathe, VERDEILLE Augustin, MUNZNER Loane, FAUCHER Chloé, ILLAMOLA POUGET Louis, DEVALUEZ Jules, BERTHOU Camille, VIDAL Maelle, LAMPRE Lucas, CASTANIER Anaël, JONCHERE Mae-Lynn, LABORIE Cassie, LAROUS Jana, PUECHLESTRADE Ellie.

DECÈS

GARDES Marie-Elise, GARROUSTE Joseph, BOIRON

Marthe, BEAL Richard, BOIS Eugénie, SEMEZIN Serge, CASTEL Antoine, LAMARQUE Jacques, CARRIER Roger, DEGOUL Michel, CANAL Pierre, FRANCH Chantal, BONNET Marcel, HERNOUT Pierina, LAVAL Armand, GRAISSAGUEL Christiane, GRIFFOL Georges, MORETTI Sévérino, LAPARRA Louise, BRUEL Marie, DANGUILHEN Antoine, MONGON Madeleine, MAHEROUZ Saïda, PINQUIER Agnès, PONS Henri, FOUR Anne-Marie, ROCHE Hedwige, BOUDRIE Elisa, JANVIER Jean, REYNAUD Odile, AURIACOMBE Jean-Baptiste, LAVIALLE François, TERRISSE Michel, ANDRIEU Jean-Paul, GILABERT Marie, VALADOU Michèle.

TRIBUNES

Groupe de la majorité

Les Arpajonnais ont fait le choix du renouveau

Le 15 mars, nos concitoyens ont massivement exprimé dans les urnes leur volonté de changement en élisant avec 61% des voix la liste « Tout Pour Arpajon » conduite par Isabelle Lantuéjoul. Cela faisait 60 ans que l'alternance n'avait pas eu lieu à Arpajon-sur-Cère ! Nous souhaitons, au nom de toute l'équipe, vous adresser nos plus sincères remerciements.

Le bon taux de participation malgré le contexte sanitaire est la preuve que les Arpajonnais s'intéressent à la vie démocratique de notre commune.

Nous remercions Michel Roussy pour la bonne tenue de cette campagne. Il est cependant regrettable qu'il ait fait le choix, avec bon nombre d'adjoints de son ancienne équipe, de démissionner de l'opposition municipale au mépris du choix de ses électeurs. Permettez-nous d'avoir une pensée amicale pour les 5 colistiers de notre liste qui ne pourront pas siéger au conseil municipal.

Notre équipe sera au service de TOUS les Arpajonnais, sans sectarisme et avec pour seule ambition de donner un nouveau souffle à Arpajon-sur-Cère.

Nous sommes déjà au travail afin d'obtenir des résultats concrets. Soyez assurés que tout est mis en œuvre pour appliquer rapidement le programme que vous avez choisi !

Le groupe « Tout Pour Arpajon »

Groupe d'opposition

C'est à M. Roussy que nous adressons nos 1^{ers} mots : « Merci Michel pour ta probité et ton investissement sans faille durant ces six dernières années, loin des lumières parfois aveuglantes des réseaux sociaux. Grâce à une gestion optimale des finances notre commune est en excellente santé ».

Nous remercions aussi nos colistiers et les Arpajonnais(es) qui nous ont fait confiance. Nous les assurons de notre fierté à les représenter dans une opposition que nous voulons constructive.

Les moments difficiles traversés lors de la crise de la COVID 19 ont mis en lumière une incontestable exigence de solidarité. Pour autant, notre vigilance sera invariable sur tous les dossiers. Nous serons attentifs à la conduite des grands projets lancés par la municipalité précédente qui avaient pour ambition de redessiner le visage du centre bourg. Les promesses faites lors de la campagne devront désormais se concrétiser sans obérer une trésorerie des plus saines. Enfin, le socle de notre engagement politique qu'est le bien commun devra toujours prévaloir sur les intérêts particuliers, nous saurons le rappeler.

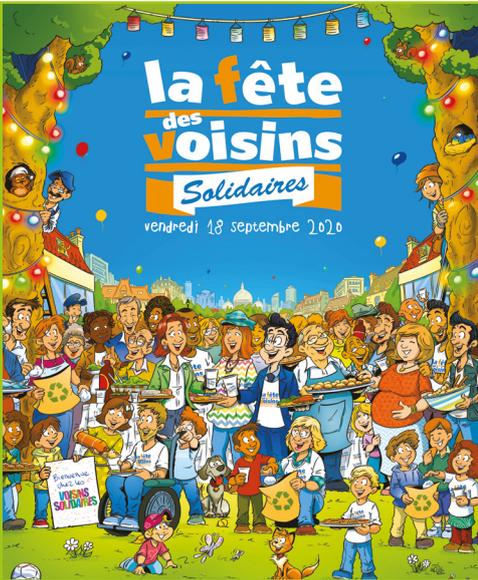
Soyez sûrs de notre implication pour faire avancer Arpajon. Dès la rentrée prochaine, nous serons heureux de vous rencontrer lors de permanences et vous tiendrons régulièrement informés de nos actions.

C. ISSIOT, V. BENECH, A. DE THOMAS, G. MARCASTEL, P.SENAUD

FESTIVITÉS

PARTICIPEZ À LA FÊTE DES VOISINS LE 18 SEPTEMBRE 2020

Cette année encore, la municipalité vous invite à partager un moment de convivialité avec vos voisins.
Inscriptions par secteur en mairie au 04 71 63 67 83 (jusqu'au 15 août pour les dotations).



DÉGUSTATION DE TRUFFADE SAMEDI 25 ET DIMANCHE 26 JUILLET 2020

En raison des conditions sanitaires, la Fête de la Truffade telle que vous la connaissez ne pourra malheureusement pas avoir lieu.

Le Comité d'Animation, l'Association des Commerçants et Artisans et la Mairie vous proposent cependant plusieurs animations conviviales.

Programme détaillé à venir sur notre site internet.

EN FONCTION DE LA SITUATION SANITAIRE DES ÉVÈNEMENTS POURRAIENT ÊTRE AJOUTÉS OU ANNULÉS.

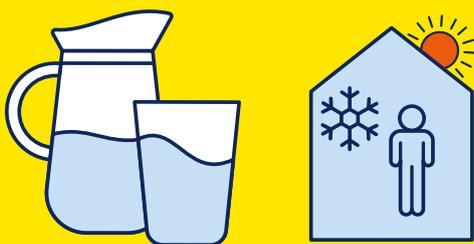
RETOUR DES GUINGUETTES EN BORDS DE CÈRE LES VENDREDIS DE L'ÉTÉ

Retrouvez les Guinguettes tous les vendredis :
17 et 31 juillet, 7, 14, 21 et 28 août
à la base de canoë (camping)

Nouveau cette année :
deux dates supplémentaires en août !
Programme détaillé à venir sur notre site internet.



ATTENTION CANICULE



Buvez de l'eau et restez au frais



Évitez l'alcool



Mangez en quantité suffisante



Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit



Mouillez-vous le corps



Donnez et prenez des nouvelles de vos proches

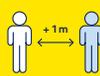
Continuez à respecter les gestes barrières contre la COVID-19



Lavez-vous les mains régulièrement



Portez un masque



Respectez une distance d'un mètre

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
solidarites-sante.gouv.fr • #canicule

LA NOUVELLE ÉQUIPE SOUHAITE DÉVELOPPER LA COMMUNICATION NUMÉRIQUE DE LA COMMUNE :

RESTEZ INFORMÉS DES NOUVEAUTÉS SUR NOTRE SITE WWW.ARPAJONSURCERE.COM ET SUR NOTRE PAGE FACEBOOK « VILLE D'ARPAJON SUR CERE ».

Guinguettes en bords de Cère

Vendredi 17 et 31 juillet, 7, 14, 21 et 28 août à 19h
Base de canoë (camping)

Dégustation de Truffade

Samedi 25 et dimanche 26 juillet
Voir programme sur www.arpajonsurcere.com

Exposition FESTI'COULEURS

par Catherine Veyrières
Juillet - Août, Médiathèque

Exposition Philippe Ug

Du 2 septembre au 14 octobre,
Médiathèque

Don du Sang

Lundi 7 septembre, 11h30 - 19h
Mardi 8 septembre, 15h30 - 19h30
La Vidalie

Fête des voisins

Vendredi 18 septembre

Concert de Natacha Triadou (violon) (Musik'Art)

Dimanche 4 octobre à 17h
12€
Eglise

EN FONCTION DE LA SITUATION SANITAIRE DES ÉVÈNEMENTS POURRAIENT ÊTRE AJOUTÉS OU ANNULÉS.



RECEVEZ VOTRE MAGAZINE EN VERSION NUMÉRIQUE

Envoyez un email à l'adresse communication@arpajonsurcere.com

RECENSEMENT DÈS 16 ANS :

Dès le lendemain de votre 16^{ème} anniversaire et maximum dans les 3 mois, il convient de vous faire recenser à la mairie de votre domicile. Pièces à fournir : pièce d'identité, livret de famille, et justificatif de domicile.



INFOS PRATIQUES

ACCUEIL MAIRIE

Place de la République - 15130 Arpajon-sur-Cère
Tél. : 04 71 63 67 83 - Fax : 04 71 64 68 04
mairie@arpajonsurcere.com

Horaires d'ouverture : Lun. : 13h30-17h. Mar. à Ven. : 8h-12h et 13h30-17h. Sam. : 8h-12h.

SUIVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ DE VOTRE COMMUNE SUR INTERNET :
www.arpajonsurcere.com

Facebook : @arpajonsurcere

CNI - PASSEPORTS

mairie@arpajonsurcere.com

URBANISME

gestiondp@arpajonsurcere.com

ÉLECTIONS

sdelort@arpajonsurcere.com

COMPTABILITÉ

blacoste@arpajonsurcere.com

ÉTAT CIVIL

etatcivil@arpajonsurcere.com

CCAS

ccas@arpajonsurcere.com

COMMUNICATION

communication@arpajonsurcere.com

PERMANENCES (EN MAIRIE) :

Mme le Maire (sans rdv) :

Tous les samedi de 10h à 12h

Médiateurs (sur rdv) :

M. VILLER

le mercredi après-midi
(04.71.47.27.43 après 19h)

M. FORESTIER

le 2eme jeudi du mois de 9h à 11h30

(06.07.44.83.67)

Directeur de publication : Isabelle Lantuejoul

Rédacteur en Chef : Léo Pons

Rédaction : Les Elus, Noémie Tixier

Crédit photos : Mairie

Conception / Réalisation : Noémie Tixier

Imprimerie : I2S - ISSN 2275-1858

Tirage : 3 500 ex. - Papier PEFC